



<https://www.nonauharcelem.ent.education.gouv.fr/>



[http://cache.media.education.gouv.fr/file/10 - octobre/48/3/Non-Au-Harcelement\\_2016\\_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles\\_648483.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/10 - octobre/48/3/Non-Au-Harcelement_2016_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles_648483.pdf)

## 1. Qu'est-ce que le harcèlement ?

### Définition

Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse. On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- **Des centres d'intérêts** différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte.

### Les formes de harcèlement

- Les formes verbales (insultes, moqueries, rumeurs, discriminations...)
- Les formes physiques (pousser, pincer, contraindre à certaines actions, frapper...)
- Les formes matérielles (vols, cacher des objets, racket...)
- La forme relationnelle (rejet, exclusion...)
- La forme numérique (cyber-harcèlement entre élèves via les SMS, les réseaux sociaux...)

Le harcèlement est généralement invisible aux yeux des adultes, tout en étant parfaitement visible pour les enfants et les adolescents. Les actes de harcèlement se déroulent dans les couloirs, entre les cours, durant la récréation, dans les sanitaires, à la cantine, dans le bus... C'est « l'invisible visibilité »

### Caractéristiques en milieu scolaire

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- La répétitivité et la durée : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une période plus ou moins longue.
- L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée et dans l'incapacité de se défendre.

### Les acteurs

Le harcèlement est un phénomène de groupe qui réunit toujours plusieurs acteurs : la victime, son ou ses agresseurs et les témoins. Cette relation triangulaire entre victime, agresseur(s) et témoins est centrale dans le maintien du harcèlement :

- le(s) harceleur(s), parvenant à faire de ses camarades témoins les complices de ses actes, installe(nt) une relation de domination collective sur la victime
- la victime, ne trouvant ni défense ni empathie chez ses pairs, s'enferme très souvent dans l'isolement.
- les témoins, en soutenant, encourageant ou faisant semblant d'ignorer le harcèlement (témoins passifs), renforcent la violence du harceleur.

L'usage des nouvelles technologies peut favoriser, accroître ou induire des situations de cyberharcèlement.

## Les conséquences

En milieu scolaire, elles peuvent être graves et multiples.

Lutter contre le harcèlement est un enjeu éducatif majeur : être victime, auteur ou témoin passif de harcèlement entre élèves peut provoquer, à court, moyen ou long terme :

- Pour les victimes : isolement, silence, absentéisme, difficultés scolaires, décrochage scolaire, troubles du métabolisme, troubles du comportement alimentaire, changements de comportement, troubles anxio-dépressifs, voire conduites suicidaires etc.
- Pour les harceleurs : manque d'empathie pour l'autre, justification et utilisation de « la loi du plus fort », difficultés scolaires, marginalisation, dépression, addictions (alcool, drogues...) etc.
- Pour les témoins passifs : Sentiment de lâcheté, loi du silence, culpabilité, peur du jugement, peur de subir, possible envie de passer aussi à l'acte etc. Même s'il n'y a pas de déterminisme, il est indispensable de prendre en considération ce phénomène au plus tôt pour éviter ces conséquences graves.

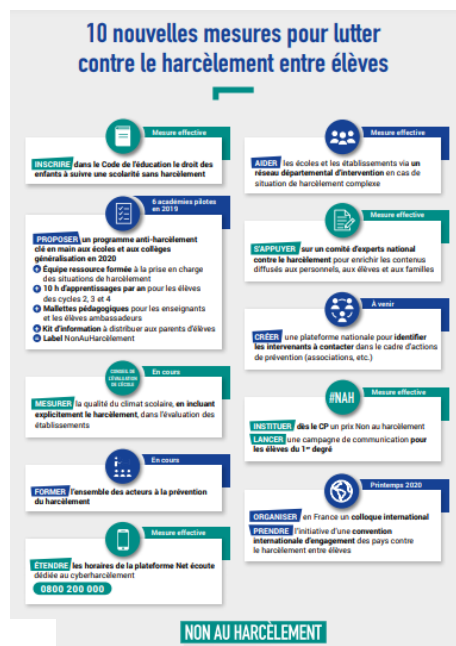
## 2. Comment AGIR ?

Le guide national :

« Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon école ? »



[https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Cahier\\_pedago\\_NAH\\_2019\\_web.pdf](https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Cahier_pedago_NAH_2019_web.pdf)



## Dossier « NON au harcèlement – Protocole en milieu scolaire- MAJ 2018

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/10\\_-\\_octobre/48/3/Non-Au-Harcèlement\\_2016\\_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles\\_648483.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/10_-_octobre/48/3/Non-Au-Harcèlement_2016_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles_648483.pdf)

Dans ce dossier

- Des grilles pour observer à l'école, à la cantine, à la maison
- Des conseils pour recueillir la parole de la victime
- Les démarches à suivre

## UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT ET LES CYBERVIOLENCES PAR LE CLIMAT SCOLAIRE

SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

### STRATÉGIE D'ÉQUIPE

#### LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- Former des personnes ressources pour la prise en charge
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement
- Former les adultes aux cyberviolences

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Conférence sur site
- > Formation de personnes ressources sur site
- > Organigramme connu de tous (équipe, élèves, parents)
- > Travail sur la communication interne...

### COÉDUCATION

#### LES INCONTOURNABLES

- Communiquer sur le harcèlement et les cyberviolences en direction des parents d'élèves
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents, même lorsqu'elles se déroulent en partie sur Internet

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Courrier
- > Mention sur le site Internet
- > Café des parents
- > Liens avec les maisons de quartier
- > Rencontre avec les parents délégués
- > Présentation de projets d'élèves aux parents...

### DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

#### LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
  - Motiver les élèves par des actions concrètes
  - Donner aux élèves un moyen de signaler les situations problématiques
- ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (*peer to peer*) est contreproductif

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Séances de sensibilisation
- > Création d'affiches, de vidéos, blogs, webradios, cafés-débats
- > Formation d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement
- > Lien avec les programmes (sciences, français, histoire, langues vivantes, EMI, EMC...) et les parcours

## PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

### QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

#### LES INCONTOURNABLES

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser des événements collectifs
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...) et développer la bienveillance interpersonnelle

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Journée de prérentrée
- > Journée d'intégration
- > Rituels d'accueil dans la classe
- > Espace d'écoute
- > Aménagement des espaces de la cour

### JUSTICE SCOLAIRE

#### LES INCONTOURNABLES

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)
- Inclure la question des cyberviolences dans le règlement intérieur

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Conseil coopératif en primaire
- > Réunion avec les délégués
- > Mobilisation des conseils à la vie collégienne et lycéenne

### PARTENARIAT

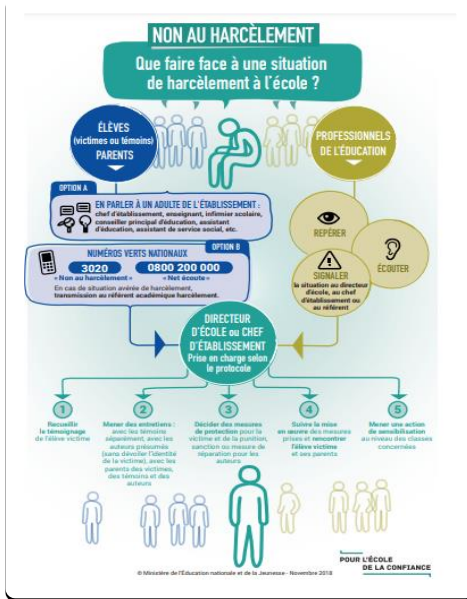
#### LES INCONTOURNABLES

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Proposer des actions partenariales en lien avec les associations, la police, les collectivités
- > Inviter les partenaires aux actions de sensibilisation, faire connaître les actions conduites par l'établissement...

## Victime de harcèlement : Numéro 3020



<https://eduscol.education.fr/974/le-harcèlement-entre-eleves>

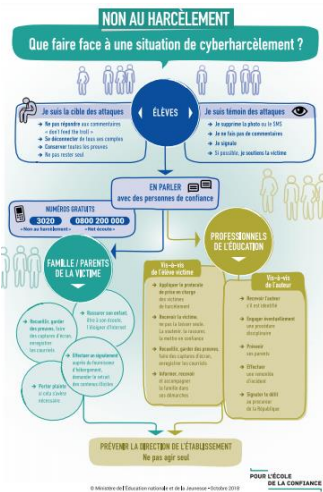
Contactez des référents harcèlement dans vos académies et départements



Contactez la plateforme de signalement des situations de harcèlement au 3020



## Victime de cyberharcèlement : N° 0 800 200 000



Contactez la plateforme de signalement des cas de cyberharcèlement au 0800200000



### 3. Pistes pédagogiques pour PREVENIR - AGIR

#### Cadre pédagogique :

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Enseignement moral et civique (EMC).
- Éducation aux médias et à l'information (Émi).
- Parcours citoyen.

#### 1. Animer un débat à partir d'une vidéo « MDR »

- Exploitation de la vidéo « MDR » : cf. proposition de déroulement dans le dossier pédagogique proposé par F Harel, circonscription de Royan

[http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden17-pedagogie/sites/dsden17-pedagogie/IMG/pdf/kit\\_pedagogique\\_mdr\\_1er\\_degre.pdf](http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden17-pedagogie/sites/dsden17-pedagogie/IMG/pdf/kit_pedagogique_mdr_1er_degre.pdf)

Vidéo : <https://vimeo.com/164075735>

The image shows the cover of a pedagogical kit. On the left, there is a vertical banner with the logo of the Académie de Poitiers and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE' and 'MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE'. The main title is 'Kit pédagogique du clip vidéo « MDR »' in a blue box. Below it, in orange, is 'Lutte contre le harcèlement à l'école - 1er degré -'. The text below explains that the kit is from the Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter-dégrés et Inter-établissements (CESC 2i) of Royan, which includes 2 lycées, 5 collèges, and more than 30 primary schools. It mentions that the video 'Mort de Rire' (MDR) is an action from 2016 and is part of the fight against discrimination and harassment from school to high school. At the bottom right, there is a small photograph of a person sitting on a bench, looking down.

#### **CONSEILS:** Le débat à visée philosophique à partir de la vidéo

- Posture de l'animateur : il guide, relance, rassure, reformule, gère les prises de paroles, ne juge pas, motive...

- Durant le débat :

1. En préambule, définissez les règles du débat concernant la distribution du temps de parole, la demande de parole, l'écoute de ceux qui parlent et l'interdiction d'interrompre la parole d'un autre.
2. Durant le débat, veillez au respect de ces procédures.
3. Lors de transitions de sujets, formulez de brèves synthèses de ce qui a précédé, reformulez les grandes idées.
4. Relancez la discussion lorsque le débat semble s'essouffler par un questionnement :
  - Questions directes : Qu'en penses-tu, Maeva ?
  - Questions en relais : Simon pose cette question, et toi Mona qu'en penses-tu ?
  - Questions à la cantonade : Que pensez-vous de ce qui vient d'être dit ?
  - Questions miroir : (À la personne qui pose la question) Mais toi-même Simon, qu'en penses-tu ?
5. Demander aux élèves de proposer des exemples, de décrire une expérience personnelle, d'exprimer un point de vue. Utiliser des formulations comme « c'est ce que tu penses ? d'accord », « c'est ton avis ? très bien » « et les autres, vous en pensez quoi ? » « et toi, qu'est-ce que tu ferais ? » « Comment tu réagis ? »
6. Reformuler, aider les élèves à verbaliser les émotions, poser des mots sur leur ressenti.

## 2. Séquence pédagogique avec les « Petits citoyens »

A partir du dossier pédagogique : NON au Harcèlement, campagne 2020



<https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcèlement>

## 3. Les supports pédagogiques « Vinz et Lou »

### LES VIDÉOS



Sur le site : <https://www.vinzelou.net/fr>

Dans la rubrique « Violence » : <https://www.vinzelou.net/fr/ressources/theme>

- Des séances proposées dans le dossier pédagogique de la vidéo « Toréro »  
*(pour accéder au téléchargement, il suffit de s'inscrire)*

D'autres dossiers pédagogiques complémentaires, notamment sur le thème du « cyberharcèlement » et « apprendre à s'accepter », à partir des vidéos suivantes :



### CITOYENNETÉ



En complément, dans la rubrique « citoyenneté » : Racket à la récré

## 4. Le clip national 2019 « Les héros »

Suite aux séances précédentes, poursuivre à l'aide du guide pédagogique « Des Héros » pour :

- Continuer les débats, les échanges, argumentations...
- Revoir et affiner la définition de harcèlement
- Aborder la question de notion de groupe pour agir

- Connaître les numéros nationaux : 3020 – 0800200000
- Mettre en lien le rapport au droit

Le clip Les héros est un support pédagogique qui offre l'opportunité aux équipes :

- de mieux comprendre ces phénomènes afin d'aborder ces sujets très sereinement avec les élèves ;
- de débattre avec les élèves des problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement ;
- de donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention ;
- de favoriser le respect d'autrui et promouvoir l'École de la confiance en travaillant au développement des compétences psychosociales.

➔ Guide pédagogique :

[https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Cahier\\_pedago\\_NAH\\_2019\\_web.pdf](https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Cahier_pedago_NAH_2019_web.pdf)

➔ La vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=vP3Bhd8f3e4>



### Extrait du guide national : le harcèlement au regard de la loi

#### 4.2. Le harcèlement au regard du droit

Depuis le 4 août 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit un nouvel article 222-33-2-2 dans le code pénal libellé comme suit :

*« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.*

*Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :*

*1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;*

*2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;*

*3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;*

*4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.*

*Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 4°.* »

Le harcèlement moral est donc explicitement reconnu comme un délit. Il devient une incrimination autonome en dehors de la sphère professionnelle ou de la vie de couple. Il peut donc concerner le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et également le cyber harcèlement. Les familles peuvent désormais déposer une plainte sur le fondement de cet article.

En outre, en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, il appartient à tout fonctionnaire de signaler à l'autorité judiciaire les faits susceptibles de constituer une infraction pénale – ici un délit. Une vigilance particulière sur les faits de harcèlement est donc à instaurer.

L'article cité vise le harcèlement moral ou psychologique. Mais le harcèlement peut également renvoyer à des actes susceptibles de recevoir d'autres qualifications pénales : injure, violences légères, voies de fait, discriminations, etc.



## 5. Une vidéo : Un jour, une question

Cette vidéo résume la thématique (*conseil* : à utiliser en fin de séquence)

- <https://www.1jour1actu.com/info-animee/harcelement-scolaire/>



## 6. DERNIER TEMPS DE LA SEQUENCE : Une action avec les élèves pour lutter contre le harcèlement

Sur le thème : « non au harcèlement » / « tous ensemble contre le harcèlement » :

- Ecrire des slogans
- Réaliser une affiche
- Créer un BD : (cf. doc Vinz et Lou)

À nous de jouer ! Créons notre bande-dessinée contre le harcèlement !		
<p><b>La situation de départ</b> Un élève de l'école est victime de harcèlement. Dessinez ce problème de harcèlement et les personnages qui sont impliqués (le harceleur, la victime, les témoins).</p>	<p><b>Les comportements de chacun</b> Quels comportements ont le harceleur, la victime et les témoins ? Que ressentent-ils ? Que disent-ils ? À vous de les dessiner !</p>	
<p><b>Une solution facile à mettre en place</b> À qui faire appel ? Que faire ? À vous de proposer une solution pour stopper le harcèlement.</p>	<p><b>Une solution originale</b> Inventez une solution qui sort de l'ordinaire pour résoudre ce problème de harcèlement.</p>	<p><b>La fin du harcèlement</b> Imaginez comment se sent chacun des personnages une fois le harcèlement terminé.</p>

- Réaliser un clip vidéo
- Participation au concours national : « Le prix non au harcèlement »  
<https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement>

Le prix "Non au harcèlement" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles dès les classes de CP, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant ce phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs, le cyberharcèlement et le harcèlement sexiste et sexuel.



## Ressources

- Site national : <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/guides/>
- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/974/le-harcelement-entre-eleves>
- Protocole de traitement de situations de harcèlement, éducation.gouv : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/10 - octobre/48/3/Non-Au-Harcelement\\_2016\\_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles\\_648483.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/10 - octobre/48/3/Non-Au-Harcelement_2016_Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles_648483.pdf)

## ANNEXE : Un exemple de séquence

A partir des ressources et des pistes pédagogiques citées précédemment, un exemple détaillé de séquence à mettre en œuvre :

- Le harcèlement : c'est quoi ? Qui ? Comment ?
- Le harcèlement : qui est concerné ? Comment y remédier ?
- Le cyberharcèlement : c'est quoi ? Comment ? Les solutions.
- Les actions en classes
- Les prolongements possibles

Le document est une page de séquence pédagogique intitulée "Séquence: Le Harcèlement C'est quoi ? Qui ? Comment ? Où ?". Elle est émise par l'Académie de Dijon, le 21 février. Le document est structuré comme suit :

- Objectifs :**
  - Améliorer le climat de classe suite à l'incident du 05/02/21 et développer l'empathie
  - Définir le harcèlement : quoi ? qui ? comment ?
  - Acquiescer les bons gestes citoyens: faire émerger les solutions en tant que victime et témoins/ en tant qu'auteur, prendre conscience que le harcèlement est puni par la loi.
- Compétences générales :**
  - Construire une opinion personnelle, critique et réfléchie
  - Affirmer sa position, faire valoir son opinion face aux autres
  - Développer le respect de soi, des autres et des règles
  - Adopter une attitude responsable pour soi et les autres
  - Exprimer son propre vécu
  - Évaluer les conséquences de ses actes.
  - Faire appel à des adultes ressources pour comprendre ou alerter
- 1. Séance 1 : Le harcèlement : c'est quoi ? comment ?**
- Objectifs :**
  - Recueillir les représentations des élèves
  - Faire émerger un début de définition du harcèlement : c'est quoi ? et commencer de comprendre le mécanisme de cette violence: comment ?
  - Plus spécifiquement, repérer les signes du harcèlement et les acteurs
- Compétences :**
  - Exercer son jugement, construire l'esprit critique : prendre part à une discussion, un débat ou un dialogue (prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et soutenir à justifier un point de vue)
  - Comprendre que la vie collective implique le respect de règles: comprendre les notions de droits, de devoirs, et de règles, pour les appliquer et les accepter dans la classe, l'établissement et la Cité. Aborder les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'éleve, du citoyen.
  - Évaluer les conséquences de ses actes

Claire VAUTRAIN, CPC Châtillon-sur-Seine